



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Écoles d'ingénieurs et UMR

Question écrite n° 44280

Texte de la question

M. Philippe Berta appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur l'inquiétude exprimée par les écoles d'ingénieurs quant aux co-tutelles des unités mixtes de recherche (UMR) dont elles seraient de plus en plus souvent exclues. La participation des écoles d'ingénieurs à la tutelle des UMR est un atout pour les UMR aux niveaux de la recherche, du financement, des liens avec le monde économique local et de la valorisation. Elle est un atout pour les écoles d'ingénieurs aussi, puisqu'elle leur permet de disposer d'un support recherche qui reste le plus souvent faible en interne, même pour les plus grandes, et de faire bénéficier aux élèves ingénieurs d'un enseignement basé sur les données de la recherche les plus récentes. Il lui demande quelles sont les évolutions constatées par son ministère en ce qui concerne la participation des écoles d'ingénieurs à la co-tutelle des UMR et les intentions du Gouvernement pour leur intégration.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Berta](#)

Circonscription : Gard (6^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44280

Rubrique : Recherche et innovation

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 février 2022](#), page 919

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)